Emphysème Pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires. l'air circule mal dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violente accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 3718

ROUBAIX

LA GOUTTE DE LAIT

Voilà plus de quatre ans déjà que fonctionne à Roubaix l'œuvre de la « Goutte de Lait » créée par le Comité roubaisien de protection de l'enfance : il nous semble inutile de refaire ici l'éloge d'une institution qui constitue une des meilleures armes que nous avons pour lutter contre la mortalité infantile. Ces Œuvres, Gouttes de lait et Consultations de nourrissons qui, il ne faut pas l'oublier, sont nées en France, ont donné de suite de si heureux résultats qu'elles se sont rapidement propagées à l'étranger et que leur diffusion est en constante voie de progrès. Toutes les grandes villes, tous les centres de quelque importance ont maintenant une « Goutte de lait » et tous les pédiatres sont d'accord pour reconnaître non seulement l'excellence des résultats obtenus par ces institutions mais encore la nécessité de leur existence.

A Roubaix, l'œuvre a pris de suite une extension considérable puisque depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis le 1er février 1904 jusqu'à ce jour, près de 2.300 enfants ont été examinés, pesés et suivis à la consultation de nourrissons qui est le complément indispensable de toute « Goutte de Lait ».

A la dernière assemblée générale du Comité de protection de l'Enfance (14 avril 1908) le président, M. le docteur Butruille a montré dans un rapport documenté la progression constante de l'œuvre de la Goutte de Lait.

« En 1906, 609 nourrissons dont 159 du Bureau de Bienfaisance avaient fréquenté la Consultation.

« En 1907 le nombre en a été de 635, dont 161 envoyés par le Bureau de bienfaisance. Et il faut ajouter à ce chiffre de 635 tous les nourrissons des trois crèches municipales de Roubaix et de l'hôpital qui ont été nourris avec le lait pasteurisé de la « Goutte de Lait ».

En 1906 nous avions eu 27 décès — En 1907 nous en avons eu 28 dont 11 du Bureau de bienfaisance. La proportion reste donc la même. Bien que nous devions l'évaluer à 7 % environ, en raison du peu de temps passé par quelques nourrissons à l'œuvre, nous sommes loin de la proportion observée pour toute la ville, proportion qui en 1906 était de 18.84 décès de 0 à 1 an pour 100 naissances.

Ces chiffres sont assez démonstratifs mais il en est un autre plus éloquent encore. La mortalité infantile par affections gastro-intestinales représente, pour la ville de Roubaix, une proportion qui varie entre 40 et 50 pour 100 décès de 0 à 1 an — en 1903, 47.01 % — en 1904, 49.29 % — en 1905, l'année qui a suivi la fondation de la «Goutte de Lait » 40.00 % — en 1906, 41.32 %.

A la Goutte de Lait, la mortalité par affections du tube digestif n'a été en 1907 que de 14.28 % en comptant les enfants présentés malades. Du reste, voici les causes de ces 28 décès :

8 par affections des voies respiratoires ;
2 par maladies contagieuses ;
4 par affections gastro-intestinales ;
3 par méningite ou éclampsie infantile ;
2 par tuberculose pulmonaire (enfant venu moribond à la Goutte de Lait) ;
1 par débilité congénitale ;
2 par mort subite ? — (trouvés morts dans leur berceau) ;
1 par cause inconnue ;
5 par affections diverses ou mal définies (hernie étranglée, néphrite, ictère des nouveaux nés, convulsions internes ? furonculose généralisée ?).

Nous n'avons pas la prétention qui serait ici de l'outrecuidance de supprimer à tout jamais la diarrhée, la gastro-entérite, qui sont pas toujours dues au lait, ce que prétendent quelques-uns cependant qui trouvent plus facile de dire aux parents « Votre enfant a de la diarrhée, c'est le lait qui est mauvais ». Très souvent la qualité du lait peut être mise en cause, mais souvent aussi il faut accuser la mauvaise direction donnée à l'alimentation, et l'on peut incriminer également pendant la saison d'été la chaleur, l'électricité et certaines émanations telluriques dont on ne connaît pas encore bien la nature. Nous pouvons affirmer cependant que dans les Gouttes de Lait et les Consultations de nourrissons, les affections gastro-intestinales sont presque toujours bénignes. Les résultats sont là qui le prouvent et ils sont bien faits pour encourager le Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée et qui est la bonne.

L'œuvre de la Goutte de Lait n'est pas une affaire commerciale : il n'y a donc pas à se préoccuper des résultats financiers, des bénéfices que l'institution peut reporter. Elle a pour but unique la santé des nourrissons qui lui sont adressés. C'est ce qui fait sa force.

Quand les enfants ne sont pas nourris au sein et malheureusement nombreuses sont les mères de famille qui, pour différents motifs d'ordre physiologique ou d'ordre social, sont obligées d'y renoncer, nous distribuons du lait présentant toutes les garanties voulues et nous continuons à être très satisfait du procédé de la pasteurisation que nous avons adopté.

Pourquoi, nous a-t-on dit, puisque vous êtes certain de vos vaches, qui toutes sont soumises à l'épreuve de la tuberculine et dont l'alimentation est soignée d'une façon toute particulière, pourquoi ne pas donner le lait cru ?

Pourquoi, mais parce que le lait pasteurisé en vases clos par le système Contant a conservé intacts ses ferments solubles et toutes les qualités du lait vivant, parce que l'usage du lait cru comporte de multiples inconvénients et même de véritables dangers, non seulement au point de vue de la tuberculose, mais encore au point de vue de la transmission d'autre infectieux de l'animal au nourrisson, états infectieux que le fermier le plus soigneux ne peut pas toujours éviter ni deviner.

L'immense majorité des pédiatres de toutes les nations reconnaît avec nous que l'alimentation artificiel exclusif par le lait cru animal est et doit rester une médication et non un mode d'alimentation. Voilà pourquoi, sans aller cependant jusqu'à épouser les idées sur ce sujet, du professeur H. Finkelstein de Berlin qui affirme que les nourrissons des différentes espèces animales nourries avec le lait d'une autre espèce, spécialement avec le lait de vache, prêtent moins de lait bouilli que du lait cru, voilà pourquoi nous n'employons pas et nous n'employerons jamais à la « Goutte de lait » le lait cru.

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que la pasteurisation, procédé que nous employons, constitue un excellent procédé de traitement du lait par la chaleur, à condition bien entendu que, comme on se pratique ici, l'opération soit faite le plus tôt possible après la traite et qu'ensuite le lait soit maintenu à une température très basse *jusqu'au moment de son emploi.*

Donc nous persisterons dans notre manière de faire qui, jusque maintenant, nous a donné que d'excellents résultats.

Nous avons donc distribué en 1907, aux femmes qui ne pouvaient donner le sein ou qui pratiquaient l'allaitement mixte, 80.003 paniers de lait pasteurisé, soit 560.231 biberons. C'est un chiffre énorme, comme on voit. En 1904, nous en avions distribué 345 835 et en 1905 650.244. La diminution constatée en 1907 provient de ce que le Bureau de Bienfaisance qui, en 1905, nous envoyait 282 enfants, a, nous ne savons pour quel motif, et malgré le nombre à peu près identique des assistés, négligé de nous envoyer en 1907 et même en 1906, tous les nourrissons de ces assistés. Et pourtant, les administrateurs du Bureau de Bienfaisance savent qu'il y a pour eux un devoir social à user de toute l'autorité que leur donne leur situation pour amener les mères de famille du bureau à la consultation de nourrissons et d'autre part les mères de famille secourues par le Bureau de Bienfaisance doivent savoir également qu'elles ont le droit de venir à la « Goutte de Lait ». Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est l'esprit de lucre qui nous fait parler de la sorte, puisque les 15.933 rations de lait que nous avons fournies aux assistés du Bureau en 1907 nous ont été payées 3.483 fr. 25 — et qu'elles nous ont coûté 5.740 fr. 40. L'œuvre a donc éprouvé de ce fait un déficit de 2.257 fr. 15. Mais qu'importe ! Nous répétons que nous n'exécutons pas une industrie, nous ne faisons que collaborer à une œuvre humanitaire.

Enfin, il nous reste à dire quelques mots des récompenses nombreuses que nous avons pu accorder cette année. Grâce au dévouement et à la générosité d'un certain nombre de dames de la ville, le comité des dames a pu distribuer un grand nombre de récompenses, sous forme de trousseaux, layettes, diplômes aux enfants qui ont été amenés régulièrement à la consultation et qui ont été récompensés bien portants à la fin de l'année.

Et nous devons rappeler que toutes les mères de famille peuvent venir peser régulièrement leur enfant sans qu'il leur soit demandé une rétribution quelconque et sans qu'elles se croient obligées de prendre le lait de la Goutte de Lait.

Nous croyons, en terminant, devoir remercier d'une façon toute spéciale, en dehors des Dames du Comité, les personnes qui nous ont adressé soit des layettes confectionnées, soit les matières premières qui ont permis à notre comité de les préparer.

« Le bureau du comité, ajoute M. le docteur Butruille, compte sur vous, Mesdames et Messieurs, pour continuer à marcher dans la voie depuis longtemps tracée, pour faire connaître et aimer la « Goutte de Lait », pour la défendre au besoin contre les attaques injustifiées dont elle pourrait être l'objet, pour soutenir le bon combat en faveur d'une œuvre éminemment patriotique et par conséquent chère au cœur de tous les Roubaisiens. »

Dr F.

LA BOUE QUE LANCENT DES TRANSFUGES NE SAURAIT NOUS ATTEINDRE

Il est des gens — alliés aux réactionnaires — dont l'étrange mentalité les empêche de concevoir que radicaux et radicaux-socialistes aient la prétention de prendre part aux luttes électorales, leur drapeau largement déployé.

Parce que ces transfuges, nous allions dire ces renégats, pactisent avec la réaction qui les mène, ils voudraient que tout le parti républicain se couvrit de la même honte. Ils ne décolèrent pas en voyant qu'à Roubaix il est encore bon nombre de républicains intègres se refusant à marcher à la remorque des frères à barbette de Kain et de Froyennes.

Devant cette conduite digne, et généralement approuvée de le Ligue radicale et radicale socialiste, les transfuges domestiqués aux partis rétrogrades ne trouvent d'autres arguments que de basses injures dont ils nous les poubelles de sacristies qu'ils sont condamnés à vider.

Triste besogne que font là des hommes ayant abdiqué toute pudeur en même temps que toute dignité

Oui, le Parti radical et radical-socialiste présente, comme c'est son droit et son devoir, des candidats intègres, hommes d'action et bien connus, aux élections municipales.

Ce droit, le Parti radical a, dès le premier jour, déclaré vouloir l'exercer en se plaçant sur le seul terrain des principes et voilà qu'aussitôt les rénégats transformés en vidangeurs, lui lancent de la boue.

Quels piteux arguments !

Heureusement, et c'est l'honneur de Roubaix, que quelques transfuges ne sont pas le corps électoral en son entier.

C'est celui-là qui, dimanche prochain, se chargera de répondre aux hommes se complaisant à faire le jeu de la réaction qui les mène.

C'est celui-là qui, le 3 mai, dira si les affaires municipales ne doivent être gérées que par les hommes de la coalition cléricro-progressiste, les favoris des frères à barbette de Kain et de Froyennes.

C'est lui qui affirmera, par le nombre imposant des voix qui iront à Gautier, Bührer, Delesclise, docteur Labbe, Cocheteux, Lemouge, Bertrand, Lecoq, le réveil du Parti radical.

C'est ce réveil, prévu, d'un groupement dont ils s'évertuent à proclamer la mort depuis qu'ils l'ont déserté, qui épouvante les renégats, et c'est pourquoi ils bavent, expectorent tout le fiel que leurs maîtres les réactionnaires leur ont appris à distiller.

Comme les injures des renégats ne les ont jamais réhabilités, pas plus qu'elles n'ont fait honnir ceux qui, demeurés fidèles au drapeau, continuent à mener le bon combat, tout le venin des déserteurs du vrai parti républicain ne saurait porter atteinte à la juste considération dont jouissent nos candidats ni diminuer la confiance bien placée que se propose de leur accorder le corps électoral.

Radicaux, radicaux-socialistes, républicains qui désapprouvez l'invasion de Roubaix par les frères à barbette de Belgique : *hommes d'ordre* de gauche qui avez fait votre le programme du grand Parti radical et radical-socialiste, vous tous qui ne voulez pas marcher à la remorque de la réaction, groupez, dimanche prochain, vos suffrages sur les noms bien connus et aimés des hommes compétents et dévoués : Gautier, Bührer, Lecoq, Bertrand, Lemouge, Docteur Labbe, Cocheteux, Delesclise et, malgré les injures et les gros mots des transfuges, le Parti radical et radical-socialiste sortira grandi et fortifié d'une lutte s'imposant à ses principes, comme à sa dignité.

RECTIFICATION

C'est par erreur qu'un de nos confrères a donné à M. Léon Bertrand, vice-président de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste, candidat aux *élections municipales dans les sections de l'Epeule et du Fresnoy*, le titre de « vice-président de l'« Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français ».

C'est *ancien vice-président* qu'il faut lire.

LES EXPULSES

Les agents Rancelot et Devogle ont arrêté mercredi soir, rue des Longues-Haies, pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Vanachter Joseph-Herman, âgé de 23 ans, journalier, sans domicile fixe. Cet individu a été conduit à Lille.

CAMBRIOLAGE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, après avoir passé, avec l'aide d'une échelle, au-dessus du fossé qui entoure la ferme de l'Espierre, aux Trois-Ponts, un malfaiteur inconnu s'est introduit dans l'immeuble. Après avoir visité quelques pièces, il s'est retiré en emportant deux kilos de beurre, deux paniers d'œufs et un parapluie. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

POUR ÊTRE EXTRADÉ

En vertu d'une demande d'extradition du *gouvernement belge*, les agents Gaillet et Devogle ont arrêté, jeudi matin, rue de Bavai, le nommé Carpentier Arthur, âgé de 35 ans, né à Froyennes, ex-cabaretier, poursuivi à Tourcoing pour faux en écriture de commerce. Carpentier a été conduit au parquet.

MAIN MUTILÉE

M. Auguste Guelion, âgé de 66 ans, demeurant rue de Rome, 65, contremaître chez MM Mofse Rogier et fils, entrepreneurs, rue de Lorraine, s'est fait prendre les doigts de la main droite dans une dresseuse mécanique. Le blessé a été amputé d'une partie des doigts index, majeur et annulaire. Il devra prendre un repos de six semaines et gardera de son accident une incapacité permanente partielle de travail.

CONTRE LA PORNOGRAPHIE

M. Dequenne, commissaire de police, chef de la sûreté, a verbalisé contre le nommé Soïche Adolphe, 57 ans, tenancier d'une loge foraine dite « Paris la nuit », et où l'on exhibe des femmes entièrement nues.

C'EST DÉFENDU

La Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing nous prie de bien vouloir rappeler au public qu'il est interdit de monter dans les voitures ou d'en descendre pendant la marche. (Ordonnance du 15 novembre 1846, décret du 1er mars 1901, décret du 16 juillet 1907 (art. 58). Les personnes qui ne se conforment pas à ces prescriptions agissent donc sous leur entière responsabilité.

POLICE SANITAIRE DES ANIMAUX

M. le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural et le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Considérant qu'il a été constaté qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune ;

Arrêtons :

Article 1er. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai de 2 mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouviers, aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou rodés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir, sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tous cas pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abattage, ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à 8 jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par arrêté, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Monsieur le commissaire central de police est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera immédiatement applicable.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

UNE REVUE A ROUBAIX

M. Paul Doual désirant clôturer brillamment la saison théâtrale 1907-1908, vient de traiter avec M. Berthomié, l'impresario parisien bien connu, pour six représentations d'une Revue sensationnelle qui sera donnée au théâtre du Fontenoy à partir du mardi 5 mai.

Ce sera la première fois que l'on verra à Roubaix une revue jouée par les principaux artistes des Music-Halls parisiens : Gibard (de Parisiana), Williany (des Ambassadeurs), Bépoil (de l'Eldorado), Ghof (de l'Alhambra de Londres), Ferrey (du Parisien), Miles Delly-Mo (de la Scala), Delmarys (de l'Alhambra), Derieu (de la Gigale), Yvon-Hélie, etc., etc.

L'orchestre de 15 musiciens sera dirigé par M. Thony, chef d'orchestre des Folies Dramatiques.

La location pour la première de « Fontenoy-Revue » sera ouverte à partir de samedi prochain.

SIMPLE POLICE

Audience du 30 avril

Contre le Tribunal. — Par l'organe de Me Dhellemmes, M. Augustin Lepoutre fait opposition à un jugement prononcé contre lui le 6 février dernier, sous prétexte que ce jugement a été rendu par un tribunal irrégulièrement constitué, son *greffier n'étant pas établumentié et nommé* comme l'indique la loi.

M. Laché, ministère public, s'élève contre la prétention de Me Dhellemmes : il dit que puisque le commis-greffier a prêté serment, le tribunal est régulièrement constitué, et par le fait même, il demande au président de maintenir purement et simplement sa décision du 6 février.

Me Dhellemmes. — Je demande au tribunal de surseoir à statuer jusqu'à ce qu'il soit régulièrement constitué.

M. le président De Renty dit qu'il est impossible qu'un tribunal se déjuge, déclare nul un jugement qu'il a rendu et se reconnaisse irrégulièrement constitué. Pour ces motifs, il maintient la condamnation prononcée le 6 février contre M. Augustin Lepoutre, et *condamne ce dernier aux dépens.*

La loi sur le repos hebdomadaire. — M. Pacquelec, mercier, rue du Curé, ne se conforme pas à la loi du 13 juillet 1906, dite du Repos hebdomadaire, et de plus, il n'a pas affiché le tableau indiquant le roulement du personnel. Une amende de trois francs et deux de un, franc.

La loi sur le travail. — Chez MM. A. et F. Lefebvre, entrepreneurs de menuiserie, place du Trichon, une toupie n'est pas garantie de l'approche des ouvriers, et l'évacuation des poussières de bois ne fait impartitement. Une amende de un franc et une d'un franc.

— Six amendes de cinq francs à M. André Lepoutre, fabricant de bonneterie, rue Saint-Antoine, pour avoir fait travailler six ouvrières plus de dix heures.

Les violences. — Deux jours de travail pour coups et trois francs d'amende pour ivresse, à Jules Cocheteux.

— Arthur Spaomer a battu la femme Delnesle, cabaretière, qui lui réclamait le prix de sa pension. Deux jours de travail.

— Depaepe Auguste et la femme, née Zélis Catteau, sont inculpés de coups sur Gabrielle Catteau.

Depaepe. — Mon président, je ne suis pour rien dans cette affaire ; je n'ai pas frappé ma belle-sœur, mais ma femme lui a fait piquer une tête dans un tas de choux.

Zélis Catteau. — J'ai revengé mon honneur, ma sœur adresse toujours à mon homme des cartes illustrées, avec deux amoureux et un mari dans le coin, avec une paire de cornes faite. Elle dit que j'ai des affaires avec mon domestique et d'où mots autre sœur qui va avec. (Rires)

Le président. — Cela se passe en famille.

Gabrielle Catteau. — *Ce n'est pas moi qui adresse ces cartes,* ma sœur m'a pourtant fait manger des choux devant tout le monde.

Depaepe. — Elle a revengé notre honneur, elle a très bien fait. Deux jours de travail à Zélis Catteau.

— Après avoir fait monter au magasin M. Emile Dupont, Vital Delachapelle, négociant, l'a jeté en bas des escaliers avec un grand coup de pied dans le... bas du dos.

Deux jours de travail.

— Un jour de travail à Clément Stockman pour violences sur Dewer Camille.

— Deux jours à Pulleau Louis, pour coups sur son ancienne maîtresse Corelle Vancorsel.

— Pour violences réciproques, un jour à la femme Jean Strasel et trois jours à Marie Montalgne.

— Trois jours à Augustine Damann pour coups sur Céleste Descryver.

— Louis Carelle a battu sa femme, née Callewaert Marie. Un jour de travail.

Affaires diverses. — Un franc d'amende à Jules Dubourg, conseiller municipal de Croix, pour défaut de lanterne.

— Pour ivresse, trois francs à Geolin Pierre, Edmond Vandhumme.

— Trois francs à Henri Dubois, pour avoir dérobé des œufs de cane.

— Pour infraction à la police des cabarets, deux francs à Alfred Descamps et trois francs à Elisa Renaubert.

— *Cinq francs à Duforest pour avoir laissé couler de la vidange sur la chaussée.*

Etat-Civil

Naissances. — Edmond Lefebvre, boulevard Gambetta, 84 — Julien Parisis, rue Bernard, cour Vieghe, 3 — Marcelle Leveugle, rue Montgolfier, 88 — Victor Deleville, rue de Croix, 1 — Gabrielle Picavet, *rue du Fort*, 38 — Robert Nisy, *rue de l'Alma*, fort Frasez, 17 — Marie Bouckenooghe, rue d'Alger, cour du Maréchal-Bugeaud, 4.

Mariages. — Entre : Léon Leclercq, employé de commerce, rue Choiseul, 7 et Valentine Brifaut, professeur de piano, Grande-Rue, 137 — Constant Petit, fileur, rue de Lannoy, 46 et Jeanne Merlens, marchande de fruits, rue Alfred-de-Musset, 23 — Sébastien Brutus, négociant en vins, rue Saint-Joseph, 82 et Jeanne Vangueluwe, sans profession, rue de Roubaix, 14 bis.

Manuels. — Entre : Jules Duvck, manœuvre charbon, rue de la Barbe-d'Or, 52 et Victoire Couvreur, sans profession, rue du Hutin, 22 — Léopold Lannoy, décorateur, rue des Anges, 82 et Emilie Gustalinnes, sans profession, rue Ampère 8.

Décès. — Hector Sirelacob, 9 mois, rue de Beaumont, 171 — Louise Briand, 34 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Juliette Demeulemeester, 30 ans, peigneuse, avenue Julien-Lagache.

TOURCOING

Liste des Candidats

MM. Gustave Dron, député-maire, conseiller *sortant.* — *Achille Barbieux, épicier.* — Louis Bouche, propriétaire. — Henri Bouvaine, marchand de tissus. — Jules Brassart, rentier. — Charles Castour, conseiller sortant. — Henri Coppin, conseiller sortant. — Maurice Cordier, adjoint au maire, conseiller sortant. — Eugène Courtois, conseiller sortant — Louis Cruque, conseiller sortant — Jules Dassonville, conseiller sortant. — Pierre Debourgier, comptable. — Henri Delattre, conseiller sortant — Jules Delespierre, conseiller sortant. — Augustin Deswazières, marchand. — Henri Dumortier, conseiller sortant. — Delphin Dumortier, conseiller sortant. — Alexandre Duvillier, conseiller sortant. — Adolphe Englebert, représentant de commerce. — Victor Flament, conseiller général, adjoint au maire, conseiller sortant. — Jules Heulot, conseiller sortant. — Jules Ladseou, conseiller sortant. — Emile Lecomte, adjoint au maire, conseiller sortant. — Abel Leveugle, conseiller sortant. — Henri Loridan, conseiller général, conseiller sortant — Paul Martin, conseiller sortant. — Paul Massard, conseiller sortant — Henri Masurel-Leclercq, conseiller sortant. — Désiré Parsy, conseiller sortant. — Henri Quivron, conseiller sortant. — Ernest Saison, conseiller sortant. — Léon Salembier, adjoint au maire, conseiller sortant. — Gustave Scalbert, conseiller sortant. — Désiré Six conseiller sortant. — Arthur Verbeck, métalassier — Emile Wagnon, conseiller sortant.

LES ENNEMIS DES SYNDICATS

Avant d'accuser stupidement M. Dron d'être l'ennemi des syndicats, les citoyens Pierpont, Flament et Cie feraient bien de faire leur examen de conscience.

S'il y a des ennemis des syndicats, les « vrais », les « pires », ce sont ceux qui ont empêché le développement des associations coopératives et nvoulant s'en servir dans un intérêt politique.

Jamais ces associations ne pourront se former, vivre et prospérer, tant qu'on cherchera à les détourner de leur but véritable.

Tant que des politiciens voudront jouer des syndicats, il en sera ainsi.

Les ouvriers le savent bien.

LEUR LISTE

Les calotins et les nationaleux ont publié leur liste, où ne figurent même pas les noms de MM. Barrois et Monnier, leurs chefs.

C'est la première constatation qu'ont faite tous les électeurs, et chacun d'admirer la prudence et la malice de ces Messieurs qui sachant la bataille perdue avant d'avoir été livrée, se borgent à mettre des comparses en avant.

Apart cela, la liste est composée « d'hommes de haute valeur et de grande énergie ».

Nous ne nous serions jamais doulé si la « Croix » ne le proclamait.

Pierpont Flament et Cie ont derrière eux tous les salariés de la coopérative, les calotins nationaleux ont recruté tous les hommes qu'ils emploient ou qui dépendent d'eux.

C'est ainsi que l'usine Tiberghien a quatre candidats sur la liste : l'un des patrons d'abord, M. Jean Tiberghien, M. Deschamps, Eugène, le directeur de l'atelier des mécaniciens, un contremaître, M. Louis Montane, et un employé, M. Eugène Lambreckht, un franco-belge au patriotisme ardent, nous dit-on. C'est le grand chef des dizainiers, il reçoit leurs confidences et fait les rapports aux patrons.

Nous n'aimons guère à nous livrer au petit jeu des personnalités, sans cela il y a au milieu de cette liste abracadabrante des gens qui, à vrai dire, n'ont pas demandé à y figurer, on les y a fourrés, et qui mériteraient des mentions spéciales.

Faisons-leur grâce. Le sort qui leur est réservé par les électeurs est déjà assez cruel, et ce que nous pouvons faire de mieux est d'y compatir en adressant à cette collection « d'hommes de haute valeur » nos condoléances anticipées.

LEUR PROGRAMME

En leur qualité d'hommes de « haute valeur », les trois douzaines de candidats que les gros malins qui dirigent le politique calotine et nationaliste ont fait descendre dans l'arène électorale tandis qu'eux mêmes se dépêcent prudemment, ont un programme écrit qu'on a bien voulu leur fabriquer dans une jésuitière.

Le morceau débute par des attaques contre le chef vaillant du grand parti républicain, le citoyen Gustave Dron, qualifié de tyran et de dictateur, dont la dictature est antirépublicaine, ce qu'il y a de mieux. On souligne même cette imbécillité.

Le bluff et le battage se donnent ensuite libre cours.

Figurez-vous que ces gens se prétendent animés « de l'amour du peuple », une déclaration pareille dans la bouche de cléricaux constitue un blasphème.

Ce qu'ils feraient en raison de cet amour profond du peuple est inouï, inimaginable.

Puis ensuite le robinet aux promesses est *ouvert tout grand, il n'y a que la lune qui* n'y a pas passé parce que trop grosse et trop éloignée.

Si les électeurs de Tourcoing étaient des crédules et des jobards, ça prendrait peut-être. Mais comme ils sont loin de l'être, comme au contraire leur perspicacité et leur bon sens ne se sont jamais démentis, les charlatans de la calotte en seront pour leur frais, et leurs hommes de « haute valeur » seront blackboulés à hauteur.

Tiens, ça rime !

ACCIDENT DE VOITURE

Un vieux marchand de chiffons de Wattrelos, M Pierre Vancorselis, passait hier soir au Blanc-Seau, conduisant un frêle attelage. Il se tenait assis sur sa charrette, les jambes pendantes au dehors, lorsqu'il fut croisé par un tombereau de M. Lemoutre Six, négociant en charbons. Cet attelage frôla les jambes du chiffonnier, qui fut contusionné à la hauteur des genoux et des cuisses. *Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dumont,* qui estime que les blessures n'offrent pas de gravité.

M. Vancorselis a été reconduit à son domicile en voiture.

LES RENARDS A DEUX PATTES

L'avant-dernière nuit, six poules et un coq, valeur 25 fr., ont été dérobés au préjudice de M. Fleurisse Desmaret, teinturier, rue de Metz. La victime du vol a entendu du bruit vers 2 heures du matin provenant de son poulailler. C'est évidemment le moment où les renards s'y trouvaient. Une enquête est ouverte.

Etat-Civil

Naissance. — Dekien Louise, rue de la Marlière.

Mariage. — Entre : Crombez Joseph, sans profession et Tranoy Rosine, sans profession.

Décès. — Clarisse Fernande, 2 ans, rue d'Alsace, 57 — Lingre Albert, 37 ans, rue Chanzy, 32 — Grenelle Emile, 35 ans, rue de l'Espierre, 16.

HEMORROÏDES
Traitement par l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL
Le Flacon : 4 f. 50. Ecrire : 20, Rue de La Rochefoucauld, PARIS
pour recevoir franco la Brochure explicative
Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la signature NYRDAHL. 4067

LAINES

Marché à Terme du 30 avril

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)			
Avril	» »	Octobre	4.05
Mai	4.175	Novembre	4.05
Juin	4.075	Décembre	4.05
Juillet	4.075	Janvier	4.025
Août	» »	Février	» »
Septembre	4.05	Mars	» »

Tourcoing (4 h. ½)			
Avril	» »	Octobre	4.05
Mai	4.175	Novembre	4.05
Juin	4.175	Décembre	4.05
Juillet	4.075	Janvier	4.025
Août	» »	Février	4.025
Septembre	4.05	Mars	» »

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 155.000 kilos dont détail suit :

Le matin sur mai, 35.000 kil. à 4.175 ; sur juin, 5.000 kil. à 4.075 ; sur juillet, 5.000 kil. à 4.75 ; 5.000 kil. à 4.10 ; sur septembre, 10.000 kil. à 4.05 ; sur octobre, 25.000 kil. à 4.05 ; sur novembre, 5.000 kil à 4.05 ; sur décembre, 5.000 kil. à 4.025 ; 10.000 kil. à 4.05 ; sur janvier, 20.000 kil. à 4.025. — Total : 155.00 kilos.

Au jeu de 20.000 kil. septembre à 4.05 ; sur septembre 15.000 kil. à 4.05 ; 5.000 kil. à 4.07.

Le soir : sur mai, 5.000 kil. à 4.15 ; 10.000 kil. à 4.175 ; sur septembre, 5.000 kil. à 4.075 ; sur octobre, 5.000 kil. à 4.05 ; sur novembre, 10.000 kil. à 4.05 ; sur décembre, 5.000 kil. à 4.05 ; sur janvier, 15.000 kil. à 4.025 ; sur février, 5.000 kil. à 4.025. — Total : 60.000 kil. — Ensemble : 125.000 kilos.

SUINT

Le matin et soir : Inchangés.

LILLE

La faillite du Crédit Minier

A LA SUCCURSALE DE LILLE

Nous avons annoncé hier la déclaration officielle de la faillite du Crédit Minier. Par suite de cette décision, la succursale de Lille, 107, boulevard de la Liberté, est fermée depuis jeudi matin. Le personnel de cet établissement, qui comprend dix employés, sera prochainement congédié.

Aucun incident ne s'est produit et les abords de l'établissement fermé sont absolument calmes.

TRAMWAYS MONGY

Les voitures ont commencé à circuler la nuit et la journée du 30 courant, sur la ligne *Lille-Leers.*

A deux heures et demie est partie de la place des Buisses, la commission de réception de la ligne, dont les membres se sont installés dans les gaies et pimpantes voitures de la nouvelle ligne.

M. le secrétaire général et MM. les ingénieurs du contrôle se sont montrés très satisfaits des installations très perfectionnées de cette ligne, tant en ce qui concerne les voitures que la voie et la ligne de trolley.

Nous rappelons que l'inauguration de la ligne Lille-Leers aura lieu samedi 2 mai, le départ des voitures réservées aux invités de la Compagnie, se faisant derrière la Gare, place des Buisses, à 9 h. ½ du matin.

Je ne fume que le MIL 3633

AUTOUR DE LILLE

LINSELLES. — Une explication. — L'auteur de la circulaire signée : « Un groupe de vrais Linsellois » prétend que le correspondant de l'*Avenir* soutient deux candidats en particulier. Ce Monsieur a mal placé ses lunettes, il a mal lu nos articles ou, ce que nous croyons, dévoré par sa rage anticuvrière, il est de mauvaise foi. Le correspondant de l'*Avenir* est disposé à soutenir toutes entendez-vous bien, Monsieur, toutes les candidatures ouvrières. Si un clérical connu, comme nous *respectons toutes* les opinions, était descendu dans l'arène électorale, prometttant de se soustraire à l'influence néfaste de la coterie occulte inspiratrice de la municipalité dont les pouvoirs expirent le 3 mai, et nous assurant qu'il serait au conseil municipal un défenseur désintéressé de la classe ouvrière si malheureuse à Linselles, nous aurions crié bien haut à nos amis : « votez pour lui. » Notre but dans nos différents articles a été d'inviter les ouvriers à secouer le joug qui pèse sur eux à Linselles et de leur indiquer que le seul moyen d'obtenir ce résultat était d'envoyer au conseil municipal des ouvriers indépendants, courageux et quelques amis décidés.

Ceci dit : disons un mot de l'affiche qui accompagne les noms des conseillers municipaux sortants qui demandent le renouvellement de leur mandat. Cette affiche est très habile, mais elle n'est pas complète.

Pourquoi ces messieurs ne parlent-ils que des subventions aux œuvres de bienfaisance ? Tout le *monde sait* que les conseils municipaux sont obligés de combler les déficits qui peuvent exister dans les établissements charitables. Si donc les pauvres ont obtenu des sommes assez fortes pour Linselles, ils le doivent non aux conseillers municipaux, mais aux administrateurs des différents établissements charitables.

Pourquoi ne pas publier tous les comptes de la mairie ? Il est vrai que les électeurs ont le droit d'aller en prendre connaissance, mais beaucoup n'osent pas et beaucoup n'ont pas le temps lorsque les bureaux de la mairie sont ouverts, d'aller les vérifier.

Pourquoi ne pas voter un crédit pour les ouvriers sans travail les années précédentes ? Pourquoi attendre la dernière séance de 1906 ? Mystère ! ! ! Cependant, depuis 1906 au moins, les 2.400 francs votés pour l'hospice, s'ils n'ont pas eu une autre destination, affectés à autre chose, étaient disponibles ! Cette somme aurait pu servir tous les ans au soulagement des familles nombreuses.

Pourquoi, dans l'affiche, nos conseillers municipaux sortants ne parlent p